



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE
2025/117/AGD

Le Maire de BREUILLET

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de signer une convention de mise à disposition de l'exposition « De Rouge et d'encre » – Association FLPEJR,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition de l'exposition « De Rouge et d'encre », 66, route d'Aulnay 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon, représenté par Mme Emmanuelle BOUCARD LOIRAT, en qualité de Présidente,

ARTICLE 2 : Dit que la prestation aura lieu du 17 mars 2026 au 4 avril 2026 à la Médiathèque – 28 Rue de la Gare, 91650 Breuillet.

ARTICLE 3 : Dit que l'outil d'animation est prêté à titre gratuit. Dit que l'outil d'animation prêté a une valeur d'assurance de **5 000 €** (cinq mille euros). La Mairie de Breuillet prenant en charge l'assurance de ces documents.

ARTICLE 4 : Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,

FAIT A BREUILLET, LE 11 DECEMBRE 2025

